

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU
Commune d'UHLWILLER
118, rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER



☎ : 03.88.07.72.40

e.mail : mairie.uhlwiller@wanadoo.fr

☎ : 03.88.72.23.37

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION POUR CAUSE D'EVENEMENT CIRCONSTANCIEL**

Le Maire de la Commune de 67350 UHLWILLER

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2542-2 et L.2542-1 et 2542-2 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté de ce jour, portant permis de stationnement ;

VU la demande en date du 19 Avril 2016, par laquelle le Président du Musée du Pain, Monsieur Claude TIMON sollicite la permission pour l'organisation de la 21^{ème} Marche Populaire d'Uhlwiller ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'instaurer, provisoirement, une réglementation de la circulation lors de la manifestation du 16 Mai 2016

ARRETE

Article 1er :

La voie de traversée de la forêt à hauteur de l'entrée du village et jusqu'à la Départementale 919 sera interdite à la circulation des véhicules le lundi 16 Mai 2016 de 6 heures à 17 heures en raison de l'organisation d'une marche populaire.

Aucun stationnement n'est autorisé sur les trottoirs et chaussées en question.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place par le président du Musée du Pain, sous son entière responsabilité.

Article 4 :

Par dérogation aux prescriptions édictées, l'interdiction de circulation visée à l'article 1er ne s'applique pas aux véhicules des médecins, ambulances, des véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie, ni aux véhicules de liaisons nécessaires aux organisateurs.

Article 5 :

L'application du présent arrêté est adressé à :

- M. Le Président de la COM COM DE LA REGION DE HAGUENAU
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de HAGUENAU.
- Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL 67 - Direction des Unités Territoriales U.T. HAGUENAU
- M. le Commandant du S.D.I.S.
- SMUR/SAMU
- M. le Président du Musée du Pain, organisateur de la manifestation

Cet arrêté sera publié et affiché.

Fait à UHLWILLER, le 26 Avril 2016

Le Maire : Daniel GAUPP

